

# Guide d'accompagnement

## À la passation de l'Instrument de classification

Ce guide se veut un outil pour soutenir l'intervenant responsable du suivi de l'utilisateur dans la préparation de la rencontre pour la passation de l'Instrument de classification.

### Services de soutien ou d'assistance particuliers

#### Partie 2 de l'Instrument

Les services particuliers constituent une combinaison unique de services à rendre à un usager en fonction de sa condition personnelle.

L'ÉTABLISSEMENT	L'INTERVENANT responsable du suivi de l'utilisateur
<ul style="list-style-type: none"><li>• A la responsabilité de déterminer les services de soutien ou d'assistance particuliers à la condition de l'utilisateur.</li><li>• Utilise notamment les grandes lignes du plan d'intervention (PI) pour déterminer les services particuliers devant être offerts à l'utilisateur par la ressource.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Doit avoir une bonne connaissance de l'utilisateur ou le cas échéant, s'adjoindre d'un intervenant qui la possède.</li><li>• Possède une connaissance exhaustive des besoins de l'utilisateur en lien avec les services particuliers demandés aux responsables de ressource.</li></ul>

#### Actions préalables de l'intervenant responsable du suivi de l'utilisateur pour la rencontre de passation de l'Instrument de classification :

- 1) Évaluer la situation globale de l'utilisateur et définir ses besoins en lien avec les services demandés à la ressource pour chacun des services particuliers.
- 2) S'assurer que le plan d'intervention soit en vigueur et à jour.
- 3) Avoir en mains les documents pertinents et à jour confirmant les besoins de l'utilisateur.

#### Par exemple et à titre indicatif :

- Plan d'intervention et plan de service individualisé
- Plan thérapeutique infirmier (PTI)
- Profil pharmacologique (si l'utilisateur prend des médicaments)
- Recommandations de spécialistes (nutritionniste, infirmière, éducateur physique, orthophoniste, psychoéducateur, ergothérapeute, physiothérapeute, sexologue, psychologue, etc.)
- Protocole, règles de soins et directives cliniques
- Protocole pour utilisation d'une mesure de contrôle, isolement ou alternative
- Documents divers (Prévention de l'escalade comportementale ou gestion de crise, plan d'action (prévention des accidents), routine d'apaisement, retour de fugue, etc.)
- Outils divers d'évaluation (ex. : Outil d'évaluation multi clientèle (OEMC), grille d'évaluation des besoins, grille de réussite affective, système de mesure de l'autonomie fonctionnelle (SMAF), etc.)
- Sommaire des renseignements nécessaires à la prise en charge de l'utilisateur par une RI-RTF

## RAPPEL

### 17 activités reliées aux services communs (RTF-RI)

Les services communs sont établis et définis dans la *partie 1* de l'Instrument. Ils représentent les services de soutien ou d'assistance généraux devant être offerts par toutes les ressources, à tous les usagers, quel que soit le type de clientèle. Les services communs concernant le milieu de vie, les activités de la vie quotidienne et domestique d'un usager de même que les différents services visant à assurer sa sécurité et son bien-être.

1. Entretien du milieu de vie.
2. Assurer le confort et la sécurité.
3. Préparer et assurer le service des repas.
4. Entretien des vêtements.
5. S'assurer que l'usager a une hygiène adéquate.
6. Effectuer les acquisitions nécessaires aux usagers.
7. Assurer la gestion de l'allocation pour dépenses personnelles des usagers et faire l'inventaire des biens.
8. Soutenir et assister l'usager dans les activités de la vie courante.
9. Établir un cadre de vie.
10. Favoriser l'accès de l'usager aux activités organisées par la ressource ou dans la communauté.
11. Assurer un suivi adéquat de l'ensemble des services de santé et des services sociaux nécessaires.
12. Assurer la protection contre les abus.
13. Assurer une présence de qualité.
14. Favoriser l'intégration dans le milieu de vie et social.
15. Collaborer avec les différents intervenants impliqués auprès de l'usager.
16. Collaborer avec l'établissement.
17. Favoriser le maintien des liens de l'usager avec sa famille, s'il y a lieu, et les personnes significatives pour lui.

## RAPPEL

### 17 activités reliées aux services particuliers

Les services particuliers sont déterminés par l'établissement en complétant la *partie 2* de l'Instrument pour un usager confié à la ressource. Ils sont l'ensemble des services de soutien ou d'assistance que doit rendre la ressource à un usager identifié\*, en fonction de sa condition personnelle. Ils sont propres à un usager et s'ajoutent aux services communs.

Les services particuliers se regroupent sous différents thèmes que sont les descripteurs prévus dans l'Instrument. L'établissement détermine les services particuliers à l'aide de la liste des services voulus prévue dans l'Instrument, sous chacun des descripteurs. Il doit identifier les services voulus de façon à ce que l'usager puisse atteindre l'objectif propre à chacun des descripteurs.

1	Alimentation	7	Mobilité (déplacement)	13	Intégration
2	Habillement	8	Mobilité (escaliers)	14	Vie autonome
3	Hygiène (corps et cheveux)	9	Conduite (impulsions)	15	Physique (médicament)
4	Hygiène (entretenir sa personne)	10	Conduite (émotions)	16	Physique (soins)
5	Élimination	11	Conduite (capacité relationnelle)	17	Rendez-vous
6	Mobilité (transfert)	12	Conduite (comportements autodestructeurs)		

\* L'Instrument de détermination et de classification est confidentiel. Seule la RI-RTF dont le nom est inscrit sur l'Instrument doit en recevoir un exemplaire.